



Compte Rendu de la Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation (CPPNI) de la Branche de l'Action Sanitaire et Social (BASS)

Du mardi 19 janvier 2020

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

Présents : AXESS, CGT, SUD, CFDT et FO.

Pour la délégation FO : Murat BERBEROGLU et Michel POULET.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CPPNI du 2 et 7 janvier 2021
2. Contrat de chantier, CDDOD, période d'essai
3. Transposition du Ségur avec focus sur les salariés du secteur non couverts par une CCN de Branche
4. Questions diverses :
 - Proposition de réponse au courrier de la CPNEFP
 - Agenda social
 - Ordre du jour de la réunion de la CPPNI du 11 février 2021

La FNAS FO intervient à l'ouverture de la réunion par une question aux employeurs. AXESS avait contacté notre Fédération pour recueillir son intention de signer ou non l'Accord Pro A. Un mail devait nous être envoyé pour une éventuelle signature électronique. Pourquoi n'avons-nous jamais réceptionné ce mail ?! Nous demandons une explication.

AXESS répond dans un premier temps que nous pouvons adhérer à l'accord en leur adressant un courrier... Et nous assure avoir bien envoyé ce mail. La question d'adhérer à l'accord a posteriori ne se pose pas aujourd'hui. Nous demandons une vérification de cet envoi de mail et que la preuve nous soit communiquée. AXESS s'engage à nous transmettre le mail.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CPPNI du 2 et 7 janvier 2021

Approuvé après quelques modifications.

2. Contrat de chantier, CDDOD, période d'essai

AXESS souhaite négocier sur la question de la période d'essai, des contrats courts et notamment sur le contrat de travail à durée déterminée à objet défini (CDDOD), le contrat de chantier et d'opération. Leur prétention serait de réduire la précarité liée à la succession de CDD et de sécuriser les parcours professionnels.

La CFDT avait transmis un projet plus large et vante les vertus de l'accord étendu, surtout à destination des salariés non couverts par une convention collective. Elle souhaite ce faisant inciter à harmoniser les conventions collectives...

FO se positionne pour ne pas discuter du contenu de la proposition de la CFDT. Nous mettons en évidence le paradoxe qui consiste à vouloir réduire la précarité en utilisant des dispositions juridiques qui pourtant la créent. Il est par ailleurs hors de question pour nous de voir la présente instance se substituer aux négociations dans chaque convention collective. **Notre mandat : le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives. Nous sommes donc opposés à toute « harmonisation » des CCN.**

La CGT est en désaccord également avec les contrats de chantier et autres CDDOD et ne veulent pas entériner le recours à ces derniers. Elle évoque la question de sécuriser le passage entre les différentes Branches.

SUD n'a pas de position... Mais serait plutôt défavorable...

AXESS prend acte que la majorité des organisations syndicales n'est pas d'accord avec l'ouverture d'une négociation sur les formes du contrat de travail court... Et souhaite donc avancer à partir d'une proposition concrète dès la prochaine réunion !

La CGT précise qu'en effet AXESS est en droit de faire des propositions... La CFDT souhaite une négociation sur des contours bien plus large et l'étendre à toutes les formes de contrat.

Pour FO, la forme la plus sécurisante de contrat est connue : c'est le CDI ! Quant à sécuriser les parcours professionnels et en particulier le passage d'une convention collective à une autre, une disposition existe déjà : la reprise d'ancienneté... Cette reprise d'ancienneté doit donc être de 100 % sur tout le champ de la BASS.

AXESS, malgré la défaveur majoritaire, indique qu'ils feront tout de même une proposition pour la prochaine réunion afin de voir si une négociation peut être initiée... Sinon, tant pis...

3. Transposition du Ségur avec focus sur les salariés du secteur non couvert par une CCN de Branche

La FEHAP se dit consciente que les salariés doivent négocier dans leur association et ne veulent pas de négociations dans la BASS... La CFDT relaie également les difficultés et le peu de réussite probable des salariés qui tenteraient, seuls, d'obtenir la transposition du SEGUR... AXESS ne manque pas de préciser qu'une décision unilatérale de l'employeur pourrait la permettre...

Les employeurs vont même jusqu'à congratuler les organisations syndicales pour leurs mobilisations sur le sujet et leurs prises de position concernant la mission Laforcade !

Commentaire FO : les employeurs ont mis du temps à s'exprimer sur le sujet. Tant de temps qu'il est bien tard ! Les dernières annonces de cette mission ne sont pas à la hauteur des enjeux du moment et

la satisfaction de notre revendication (183 euros pour TOUS) semble aujourd'hui plus qu'hier dépendre d'une mobilisation d'ampleur.

Car comme nous l'avons déjà déclaré : « il n'y aura aucune enveloppe budgétaire dédiée puisque tout accord dans notre secteur est un déficit selon Mr Laforcade. (...) À FO, nous ne pouvons pas considérer ses propositions comme des avancées puisque de nouveau on nous invite à accepter le principe de négocier pour seulement certains métiers et au lieu d'un seul périmètre la Santé, un second qui ne concernerait que le Handicap. Cela exclura de fait une majorité des salariés des différents champs conventionnels créant des nouvelles inégalités salariales et participe à la poursuite de la fragilisation des conventions collectives¹. »

4. Questions diverses :

- **Proposition de réponse au courrier de la CPNE-FP**

AXESS informe la CPPNI qu'un courrier de la CPNE-FP lui étant adressé a été réceptionné 15 jours auparavant. Ce courrier concerne l'Accord Pro A et la question du respect des attributions de chaque instance (en l'occurrence la supposée absence de consultation de la CPNE-FP).

L'ensemble des organisations syndicales s'étonne de n'avoir pas été destinataire de ce courrier et de n'en prendre connaissance qu'aujourd'hui. AXESS se réfugie derrière une erreur de secrétariat. Il est évoqué l'idée d'inviter la CPNE-FP pour discuter de ce problème.

- **Agenda social**

La CFDT souhaite négocier les classifications, les contrats de travail et les éléments sur la mobilité de Branche.

AXESS renvoie à l'agenda déjà transmis, ce qu'ils appellent « Feuille de route stratégique ». Ils rappellent également ne pas avoir mandat pour négocier les classifications et le droit syndical.

La CGT s'oppose également à toute négociations sur les classifications.

FO s'y oppose également, comme nous nous opposerons à toutes tentatives de détourner la CPPNI pour se substituer aux conventions collectives existantes.

- **Ordre du jour de la réunion de la CPPNI du 11 février 2021**

1. Validation du compte-rendu de la réunion de la CPPNI du 19 janvier 2021
2. Contrat de travail (contrat de chantier, CDDOD, période d'essai, réduction des contrats courts...)
3. Analyse de la Mission Laforcade et des conséquences éventuelles
4. Courrier de réponse à la CPNEFP

¹ **SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL - COMMISSION LAFORCADE SUR L'EXTENSION DU SEGUR SI RIEN NE BOUGE, ON VA FINIR DANS LE MUR !** Communiqué FNAS FO et UNSP FO du 27 janvier 2021